

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS DE 2^{ME} CATEGORIE

Madame le maire,

Je soussigné(e) (1) Morgane MORALES, présidente de l'APE Les Grenouilles, domiciliée à la Mairie
...au 13 route de Choisy 74330 LA BALME DE SILLINGY

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334 du Code de la Santé Publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2) Parc des Jardins de Haute Savoie

du 02./04./2023 de 10...h à 13...h au/...../..... deh àh (3),
à l'occasion (4) la Chasse aux oeufs organisée par les 3 APE de la Balme de Sillingy

Veuillez agréer, madame le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Balme de Sillingy, le 01/03/2023

Signature :



Morgane MORALES
Présidente
APE Les Grenouilles

- ARRÊTÉ du MAIRE - N° 2023-026. ADM
6.4 Libertés publiques et pouvoirs de police

Je soussignée, **Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy,**

- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles D3335-16 à D3335-18,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **VU** la demande ci-dessus,

ARRÊTE

(1) M. adame MORALES Morgane, Présidente de l'APE
"des Grenouilles"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2^{me} catégorie

le dimanche 2 avril 2023

de 10h à 13h

à l'occasion (3) de la Chasse aux oeufs des 3 APE de la Balme

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Madame le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à La Balme de Sillingy, le 2 mars 2023
Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de sa publication le : 07/03/2023